



Conseil Municipal

4^{ème} séance de l'année

Vendredi 25 septembre 2020
à partir de 17h00

DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2020

Comités d'Action Citoyenne : pour plus de démocratie participative !

Rapport n° 20/4-004 - Comité d'Action Citoyenne (CAC)

Permettre au citoyen de **prendre part à la vie publique** en dehors des périodes électorales est une ambition portée par la Ville de Saint-Denis depuis 2008. Ainsi, divers dispositifs ont été créés comme le Conseil des Sages ou encore le Conseil des Jeunes.

Par ailleurs, des dispositifs de démocratie participative ont été implantés dans les différents Quartiers de la ville : en 2014, cinq Conseils citoyens sont venus compléter ce panel.

Au fil du temps, la Ville a souhaité renforcer ces instances avec notamment l'attribution progressive d'une enveloppe budgétaire pour permettre des travaux de proximité. La dimension démocratique a été également accentuée avec le tirage au sort des Conseillers.

Ces instances ont permis à des citoyens de **s'impliquer sur les problématiques de la Ville et notamment de leur cadre de vie et plus globalement de devenir acteurs de leur quotidien.**

Aujourd'hui, Saint-Denis va encore plus loin, en plaçant la participation citoyenne au coeur du projet municipale. Pour cela, nous nous dotons d'outils, qui permettront de mobiliser dans la durée les citoyens, y compris les publics les plus éloignés des sphères de décision.

Cette ambition s'inscrit dans les demandes légitimes des citoyens, pour plus de démocratie participative.

Aujourd'hui, forte de son expérience sur le terrain et en lien avec le projet d'**hyper proximité** porté par l'équipe municipale, la Ville de Saint-Denis met en place des nouvelles instances de démocratie participative : les Comités d'Action Citoyenne renforcés (CAC)

Objectifs :

Dans un souci d'hyper proximité, les CAC seront organisés autour de 44 groupes scolaires que comptent la Ville. Cet échelon permet de les inscrire directement au coeur de la vie quotidienne des Dionysiens.

Ces instances seront animées par les objectifs suivants :

- être issues d'une véritable initiative citoyenne à laquelle la Ville apporte des outils (animations, connaissances des services...) et un soutien dans la levée des obstacles à leurs démarches ;
- faire émerger les préoccupations des citoyens dans et pour leur Quartier avec la facilitation des services de la Ville et de ses partenaires ;
- reconnaître et prendre en compte l'expertise citoyenne et le savoir usager ancrés dans le territoire pour la définition des politiques publiques de proximité.

Expérimentation

Pour permettre aux citoyens de définir eux-mêmes le fonctionnement des CAC, nous avons choisi de mettre en place une réflexion partagée, qui prendra la forme d'une **expérimentation, déployée dans un premier temps, sur 4 comités.** Cette

expérimentation permettra d'optimiser le fonctionnement des CAC pour envisager une généralisation sur l'ensemble des groupes, le plus tôt possible.

Nous avons souhaité mener l'expérimentation au sein de quartiers présentant des caractéristiques socio-économiques variés, en sélectionnant les **4 micro quartiers** suivants : Saint-Bernard, Académie des Camélias, Eudoxie Nonge (Chaudron) et Commerson (La Bretagne)

Cela permettra d'**adopter la méthodologie des CAC en fonction de la réalité des habitants**. Dans chaque CAC, un schéma de fonctionnement sera testé, en faisant varier le fonctionnement en collège, le mode de désignations des conseillers...

Ainsi, nous construirons en lien avec les citoyens, l'outil le plus adapté, pour leur permettre de vivre leur engagement pour leur quartier. **Cette phase expérimentale démarrera dès le mois d'octobre** avec des bilans réguliers.

La composition des CAC sera représentative des acteurs présents sur le territoire (citoyens représentants des parents d'élèves, seniors, élus et services de la Ville, acteurs associatifs, économiques, etc.).



Pacte de Solidarité Territoriale : pour une action de proximité efficace !

Rapport N°20/04-007 - Modification de la programmation du volet PST - Investissement au titre de l'appel à projets pour 2018-2020 et volet fonctionnement pour le CCAS

En mars 2018, le Conseil Départemental a adopté la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux communes : **le Pacte de Solidarité Territoriale (PST)**.

90 millions d'euros sur trois années, destinés aux différentes communes de l'île et permettant ainsi d'amplifier l'action de proximité en direction des publics en difficultés pour la période 2018-2020.

Cette année, Saint-Denis vient sceller avec le Département un nouveau partenariat.

Ce soutien apporté prouve la pertinence des projets et actions engagés par la Ville.

Il permettra à la municipalité de **développer son territoire au moyen de gros équipements structurants et de développer ses quartiers par le biais de projets à taille humaine**, adaptés aux besoins de proximités, exprimés par les citoyens :

Volet investissement : Il viendra accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale (hors actions économiques) comme par exemple :

- Equipements pour le Pôle de l'Image Château Morange
- Réfection de voirie de la rue Malartic
- Réfection et mise aux normes de la piste de Bicross de Champ Fleuri

Volet social : Il portera sur les actions en direction des publics vulnérables (les jeunes les plus éloignés de l'emploi, les familles confrontées à des difficultés éducatives et sociales, les personnes âgées et porteuses

de handicaps) comme par exemple :

- Portage de repas à domicile
- Plan Séniors en Action
- Projet de Réussite Éducative

Par cette modification, la Ville de Saint-Denis pourra prendre part à une relance économique accélérée, en mobilisant la commande publique sur les projets dont les études sont déjà lancées. Enfin, la mise en oeuvre de la programmation des équipements de proximité se fera en lien avec les Comités d'Action Citoyenne (CAC).



Label UNICEF « Ville Amie des Enfants » : poursuivre l'engagement de la Ville en faveur de la jeunesse

Rapport N°20/04-008 - Label UNICEF « Ville Amie des Enfants »
Candidature de la Ville de Saint-Denis

Depuis 2008, la Ville de Saint-Denis s'engage pour l'émergence d'une **Génération Ambition** en faveur de la jeunesse : une politique éducative volontariste, décrite dans le Projet Educatif Global (PEG), et conduite avec détermination pour construire **une école qui offre les mêmes chances à tous**. L'école primaire est devenue alors la priorité de son action publique.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre, celle de l'**École Bienveillante**. La bienveillance à Saint-Denis est d'ailleurs placée au cœur de l'innovation pour la réussite éducative dans notre Ville Ambitieuse. Il s'agit pour nous d'une priorité de politique publique pour les 17 000 enfants qui fréquentent nos écoles tous les jours. La Ville a donc cette volonté de redonner une place au « bien » dans nos écoles : bien-être, bien-vivre, bienveillance, bien-manger... afin de mieux accompagner la réussite des jeunes enfants.

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite **devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le label « Ville Amie des Enfants »** pour la période 2020/2026.

Une Ville amie des enfants est une ville qui s'engage à respecter les droits de l'enfant. C'est une Ville dans laquelle la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics. Une Ville amie des enfants est donc une ville adaptée à toutes et à tous.

Cette candidature repose sur la conception d'un **plan d'action 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse**.

Il repose sur cinq engagements :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.



Grand Prix du Roman Métis : promouvoir les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme

Rapport N°20/04-012 - Grand Prix du Roman Métis et Prix du Roman Métis des Lecteurs.
Dotations 2020.

Le Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière **les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'Île de La Réunion**.

Porté en collaboration avec l'association « La Réunion des Livres » (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour ambition de **stimuler la vie littéraire réunionnaise**, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin, de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture publique et du Projet Éducatif Global.

Dans le sillage du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis, deux autres prix sont proposés :

- le Prix du Roman Métis des Lycéens, sans dotation et porté par l'Académie de la Réunion depuis 2010 ;

- le Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis, lancé pour la première fois en 2017, en collaboration avec la DAC de la Réunion et l'association « La Réunion des Livres ».

Ce prix, visant à favoriser l'accessibilité à l'évènement dans son ensemble, est décerné par un jury constitué de lecteurs issus du Réseau de Lecture Publique dionysien.

Une cérémonie de remise des prix aux lauréats aura lieu dans la première quinzaine du mois de décembre 2020. A cette occasion, les lauréats du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis et du Prix du Roman Métis des lecteurs de la Ville de Saint-Denis recevront une **dotation de 5 000 euros** chacun, comme convenu dans le règlement des prix.

La DAC de La Réunion, « La Réunion des Livres » et la Ville de Saint-Denis veilleront à faire porter sur les différents supports d'information et de communication, les logos des partenaires et à valoriser leur soutien au moment des conférences de presse, de la remise des prix et des bilans.

La Ville souhaite verser une dotation récompensant les lauréats du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis et du Prix du Roman Métis des Lecteurs de la Ville de Saint-Denis.



Un nouveau complexe sportif pour le quartier du Chaudron

Rapport N°20/04-013 - Création du complexe sportif «Gymnase du Chaudron»
Lancement de la consultation - Autorisation de signer les marchés et tous les actes afférents

Le Conseil municipal dans sa séance du 25 novembre 2017 a approuvé le programme et le coût prévisionnel de l'opération de création du complexe sportif « Gymnase du Chaudron ».

Cette opération s'inscrit dans le contexte de l'**arrivée du transport par câble Chaudron / Bois de Nèfles** et l'occupation d'un terrain sportif au droit de la future station.

Il viendra compléter d'autres équipements neufs tels que le plateau sportif synthétique situé dans la coulée verte ainsi que deux plateaux noirs entièrement réhabilités en cours de finalisation.

D'un point de vue conception, afin de limiter les nuisances sonores vis-à-vis des résidents des immeubles situés à proximité, l'équipement sera donc tourné vers le Nord et des discussions sont engagées avec la Région pour envisager un accès direct par la RN2 - Bd du Chaudron.

Au stade actuel de la procédure, l'estimation du coût des travaux est de 3 162 328,60 € HT.

Le chantier de construction démarrera à la fin du premier semestre 2021 pour une durée de 12 mois.



Conseil Municipal
4^{ème} séance de l'année

Vendredi 25 septembre 2020
à partir de 17h00

Stade Jean Ivoula : des travaux supplémentaires et nécessaires

Rapport N°20/04-013 - Création du complexe sportif « Gymnase du Chaudron »
Lancement de la consultation - Autorisation de signer les marchés et tous les actes afférents

Le Stade Jean Ivoula est **le plus grand complexe sportif de La Réunion** en capacité de spectateurs : 4 500 places pour le gymnase du Petit Stade de l'Est et 12 000 places pour le Grand Stade de l'Est. C'est un site polyvalent qui accueille autant des compétitions sportives que de manifestations culturelles et humanitaires. Depuis sa création, le stade Jean Ivoula, a toujours accueilli des **grandes manifestations internationales**. C'est le lieu où se jouent aussi les finalités régionales de sports collectifs mais aussi des compétitions internationales lors des Jeux des Îles de l'Océan Indien. Cette réhabilitation permet également de **maintenir une qualité de l'accueil** satisfaisante pour l'organisation des manifestations sur cet équipement phare de l'île de La Réunion.

Depuis janvier 2019, d'**importants travaux de réhabilitation** ont été entrepris au sein du complexe sportif Jean Ivoula. Des travaux structurés en deux phases et dont la première, démarrée en août 2019, ciblait des travaux structurels au niveau de la charpente et de la couverture des tribunes. Ce marché a été notifié à l'entreprise TTS pour un montant global de 995 710 euros.

Cette première tranche a été phasée avec l'**implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques** sur le complexe, réalisée par la société Albioma.

Étendue sur une surface de 12 000 m², cette centrale photovoltaïque permettra la production de 1,25 MégaWatt par an, ce qui représente en énergie, la consommation de 600 foyers. De l'électricité qui sera par la

suite, injectée dans le réseau public d'EDF et qui servira, à l'ensemble des Réunionnais. Cette centrale a une particularité : elle est munie de stockage par batterie.

Le rapport présenté aujourd'hui a pour objet, l'approbation de **travaux supplémentaires impérieux, de mise en sécurité, et de renforcement structurel de la charpente** du stade Jean Ivoula, entraînant une plus-value de la phase 1.

Ces travaux de confortement d'urgence consistent à l'**implantation d'une structure d'appui intermédiaire**, permettant d'une part, de diminuer la contrainte de la portance et de rétablir l'élasticité. D'autre part, d'assurer la pérennité et l'esthétisme architectural de l'équipement sportif.

Ces travaux de renforcement structurel nécessiteront un délai d'exécution de 4 mois. Ils devront être réalisés impérativement avant la prochaine saison cyclonique. Leur coût : 339 643, 61 euros HT.





Conseil Municipal

4^{ème} séance de l'année

Vendredi 25 septembre 2020
à partir de 17h00